

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Hébert

<https://www.cadre21.org/membres/a7dd7c9763274fd17ab34496>

Date d'obtention : 2023-08-25 13:36:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'une situation nous est rapportée dans l'école, il faut évaluer la nature et les détails entourant l'événement pour déterminer le reste de la marche à suivre. Pour ce faire, il faut d'abord rencontrer le ou la jeune qui nous rapporte l'événement afin de remplir la grille d'évaluation afin de déterminer la nature de l'événement, l'étendue du partage et les autres jeunes impliqués. Si nous avons des raisons de croire qu'il s'agit de photos à nature pornographique, il faut confisquer les cellulaires. S'il ne s'agit pas de photos à nature pornographique (ex. photo en maillot de bain), il faut tout de même poursuivre l'intervention et aller vérifier l'information auprès d'autres jeunes impliqués; les procédures de l'école seront alors suivies. Il est important, suite à la rencontre avec la personne signalante, d'aller rencontrer le plus vite possible la personne victime et les autres jeunes impliqués (individuellement). S'il s'agit d'un acte impulsif, il faut rencontrer toutes les personnes impliquées, dont la personne instigatrice, afin d'évaluer leur version des faits et poursuivre l'intervention (ex. suivre les règles de l'école ou confisquer les téléphones). Il est recommandé de contacter le service de police suite à l'intervention. Dès que nous pensons qu'il s'agit d'un acte malveillant, il faut rencontrer le jeune instigateur pour lui expliquer la situation, mais il est important de ne pas l'interroger ni remplir avec lui ou elle l'évaluation. Il faut confisquer son téléphone et ensuite appeler le service de police qui se chargera de la suite des choses. Dans tous les cas, il faut réfléchir à savoir si une infraction criminelle a été commise ou non et s'assurer du bien-être et de l'intégrité des jeunes. Il est important de communiquer avec les parents des jeunes impliqués afin de leur expliquer la situation et ce qui est à venir (procédures de l'école ou implication Police). Il faut aussi faire un signalement au DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Je retiens que même si nous pensons qu'il ne s'agit pas de photos à nature pornographique, il faut tout de même poursuivre l'intervention et vérifier l'information auprès des autres jeunes (la démarche ne s'arrête pas automatique).
- Il est aussi important de ne jamais consulter les photos, même si le ou la jeune nous demande de le faire.
- Si un adulte est impliqué, nous pouvons quand même appliqué la Trousse avec le ou la jeune impliqué (implication de la Police automatiquement).
- Je retiens aussi que nous ne sommes pas mandataires du service de Police, donc si un.e policier.ère nous contacter pour nous demander de faire une intervention ou procéder à l'évaluation Sexto, nous ne pouvons le faire.
- Si une situation se produit à l'extérieur de l'école (ex. parent demande une intervention), il faut diriger la personne vers le service de police.
- Nous pouvons confisquer le cellulaire dans toute situation où nous pensons que l'intégrité d'un.e jeune pourrait être compromise ou s'il y a préjudice pour l'élève.
- Je retiens de bien discerner s'il s'agit d'un acte malveillant, puisque si c'est le cas, il ne faut pas questionner l'instigateur et contacter immédiatement le service de police qui prendra en charge le suivi.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Une étape des plus délicates, selon moi, serait être la confiscation de téléphones, surtout si un.e jeune ne collabore pas ou qu'il y a réticence à nous donner son téléphone, malgré les explications. Cela pourrait mener à des situations difficiles qui résulteraient en l'implication de la police rapidement. Une autre étape qui pourrait être délicate est celle où il faut déterminer s'il s'agit d'un acte criminel ou non (ex. si un.e jeune veut nous montrer les photos/vidéos et qu'il faut refuser). De plus, lorsqu'il s'agit d'un acte criminel, cela peut être une étape difficile pour le ou la jeune qui a commis le geste; l'implication de la police peut être intimidante. Je suppose également que lorsqu'il s'avère que nous sommes en présence d'un cas d'acte malveillant, les étapes qui suivent doivent être plus délicates en soi (ex. implication immédiate de la police, dynamiques d'intervention, réticence de l'instigateur à donner son cellulaire, intervention auprès de la personne victime, etc.). Je peux penser également à une situation qui est rapportée par un.e ami.e et qu'il faut rencontré la personne victime par la suite qui se demande qui a pu nous en parler (confidentialité, lien de confiance, etc.). La personne victime pourrait ne pas voir la pertinence de l'intervention ou minimiser l'impact du partage de photos (ex. ce geste a été volontaire et consensuel). Cette situation pourrait également entraîner également des conflits, un sentiment de trahison ou des bris de confiance dans les amitiés, des enjeux qui pourraient nécessiter des interventions supplémentaires. Cela m'amène à penser également à une situation dans laquelle, lors de l'évaluation à l'aide de la grille auprès des jeunes impliqués, les versions sont différentes ou qu'une personne nie les faits, ce qui pourrait entraîner une ambiguïté quant aux informations recueillies.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

